



**LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°41-2023-01-012

PUBLIÉ LE 20 JANVIER 2023

# Sommaire

**Direction des services départementaux de l'éducation nationale - Loir-et-Cher  
/ Cabinet**

41-2023-01-17-00003 - ARRETE CSASD et FS 17-01-2023 (3 pages)

Page 3

Direction des services départementaux de  
l'éducation nationale - Loir-et-Cher

41-2023-01-17-00003

ARRETE CSASD et FS 17-01-2023

**Arrêté de désignation des membres  
du comité social d'administration spécial départemental  
(CSASD)  
et de sa formation spécialisée**

**Arrêté du 17 janvier 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration spécial départemental et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental du département de Loir-et-Cher**

L'Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de Loir-et-Cher,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

**ARRÊTE :**

**Chapitre 1<sup>er</sup> : Le comité social d'administration spécial départemental (articles 1<sup>er</sup> à 2)**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le comité social d'administration spécial départemental institué auprès de la directrice académique des services de l'éducation nationale de Loir-et-Cher comprend, outre la directrice académique ou son représentant qui le préside, le secrétaire général ou son représentant.

**Article 2**

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration spécial départemental du département de Loir-et-Cher, les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

**1. Au titre de la FSU**

- a) Représentants titulaires (8 sièges)
  - PASNON Aline
  - MERCIER Emmanuel
  - GROSPART Virginie
  - JOURDREN Loïc
  - LAFARCINADE Véronique
  - SERREAU Laurent
  - BESNARD Frédéric
  - STEDRANSKY Aurélia

b) Représentants suppléants (8 sièges)

BOUJOT Marion  
TESSIER Catherine  
COELHO Lucile  
MURAIL François  
ROUSSELOT Julien  
GARDRAT Aude  
GAGNIER Carole  
PIEPER-MEA Sappho

**2. Au titre de l'UNSA-Education**

a) Représentant titulaire (1 siège)

TARDIEU Julien

b) Représentant suppléant (1 siège)

VEST Stéphanie

**3. Au titre du FNECFP FO**

a) Représentant titulaire (1 siège)

DESPLANCHES François

b) Représentant suppléant (1 siège)

MAUDUIT Laurence

**Chapitre 2 : La formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental  
(articles 3 à 4)**

**Article 3**

La formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental institué auprès de la directrice académique des services de l'éducation nationale de Loir-et-Cher comprend, outre la directrice académique ou son représentant qui la préside, le secrétaire général ou son représentant.

**Article 4**

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental du département de Loir-et-Cher les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

**1. Au titre de la FSU**

a) Représentants titulaires (8 sièges)

PASNON Aline  
MERCIER Emmanuel  
LAFARCINADE Véronique  
STEDRANSKY Aurélia  
TESSIER Catherine  
MURAIL François  
GARDRAT Aude  
COELHO Lucile

b) Représentants suppléants (8 sièges)

MOTHET Odile  
LEROY Stéphane  
MANSO Magali  
ANGER Linette  
GALLIER Anne-Hélène  
BERENGER Christelle  
LAVAUX Valérie  
PIEPER-MEA Sappho

**2. Au titre de l'UNSA-Education**

a) Représentant titulaire (1 siège)

VEST Stéphanie

b) Représentant suppléant (1 siège)

GUERET Elisabeth

**3. Au titre du FNECFP FO**

a) Représentant titulaire (1 siège)

DESPLANCHES François

b) Représentant suppléant (1 siège)

OLMEDO Jean-François

**Article 5**

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Loir-et-Cher est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services départementaux.

Blois, le 17 janvier 2023

L'Inspectrice d'Académie,  
Directrice académique des services  
de l'Education nationale de Loir-et-Cher



Solène BERRIVIN